

FMA GROUP

Numéro SIRET : **84957136900024**

Code APE : **6420Z**

8-14 avenue de l'Arche
92400 COURBEVOIE

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Signés et certifiés conforme par le Président

Signé par :

A4C8718C64BA4FC...

Synex FMA Holding

Représentée par Monsieur Ludovic Dumont

Sommaire

Bilan & Compte de résultat	1
Annexes	5
Bilan & Compte de résultat détaillés	17
Bilan & Compte de résultat 2024	23

Bilan & Compte de résultat

FMA GROUP		BILAN ACTIF ANC2022-06	
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Présenté en Euros	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Participation	72 171 271		72 171 271	90,82
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1		1	0,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	72 171 272		72 171 272	90,82
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux	1 880		1 880	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	7 189 207		7 189 207	9,05
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
. Actions propres				
. Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	100 873		100 873	0,13
Total de l'actif circulant (IV)	7 291 960		7 291 960	9,18
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	79 463 232		79 463 232	100,00

FMA GROUP		BILAN PASSIF ANC2022-06	
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Présenté en Euros	

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 20 305 699)	20 305 699	25,55	20 305 699	30,48
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	526 071	0,66	526 071	0,79
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	181 433	0,23	179 349	0,27
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 045 550	2,57	2 005 941	3,01
Résultat de l'exercice	1 581 273	1,99	41 692	0,06
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	2 638 468	3,32	2 469 553	3,71
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	27 278 494	34,33	25 528 306	38,32
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	12 214 446	15,37	12 214 446	18,34
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 217 543	35,51	21 250 151	31,90
Emprunts et dettes financières diverses	8 186 474	10,30	6 672 375	10,02
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 236	0,48	70 855	0,11
Dettes fiscales et sociales	1 009 431	1,27	378 986	0,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 173 608	2,74	502 375	0,75
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	52 184 738	65,67	41 089 189	61,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	79 463 232	100,00	66 617 495	100,00

FMA GROUP		COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06	
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Présenté en Euros	

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 563 736	100,00	1 135 015	100,00	428 721	37,77
Montant net du chiffre d'affaires	1 563 736	100,00	1 135 015	100,00	428 721	37,77
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			59 162	5,21	-59 162	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits	4	0,00	108	0,01	-104	-96,29
Total des produits d'exploitation (I)	1 563 740	100,00	1 194 285	105,22	369 455	30,94
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes (1)	104 956	6,71	127 063	11,19	-22 107	-17,39
Impôts, taxes et versements assimilés	40 550	2,59	38 135	3,36	2 415	6,33
Salaires	988 315	63,20	735 288	64,78	253 027	34,41
Cotisations sociales	433 864	27,75	308 469	27,18	125 395	40,65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges	19 764	1,26	14 600	1,29	5 164	35,37
Total des charges d'exploitation (II)	1 587 449	101,52	1 223 555	107,80	363 894	29,74
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-23 710	-1,51	-29 270	-2,57	5 560	19,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)	4 553 294	291,18	2 709 738	238,74	1 843 556	68,03
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			2 270	0,20	-2 270	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			56 629	4,99	-56 629	-100,00
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	4 553 294	291,18	2 768 637	243,93	1 784 657	64,46
Charges financières :						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	3 190 738	204,05	2 951 863	260,07	238 875	8,09

FMA GROUP

COMPTES DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	3 190 738	204,05	2 951 863	260,07	238 875	8,09
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 362 556	87,13	-183 226	-16,13	1 545 782	843,65
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 338 846	85,62	-212 496	-18,71	1 551 342	730,06
Produits exceptionnels						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles	445 615	28,50	473 034	41,68	-27 419	-5,79
Total des charges exceptionnelles (VIII)	445 615	28,50	473 034	41,68	-27 419	-5,79
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-445 615	-28,49	-473 034	-41,67	27 419	5,80
Participation des salariés (IX)	63 739	4,08	27 105	2,39	36 634	135,16
Impôts sur les bénéfices (X)	-751 781	-48,07	-754 327	-66,45	2 546	0,34
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 117 033	391,18	3 962 922	349,15	2 154 111	54,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 535 760	290,06	3 921 230	345,48	614 530	15,67
BENEFICE OU PERTE	1 581 273	101,12	41 692	3,67	1 539 581	N/S
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 79 463 231,63 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 581 272,98 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

SOMMAIRE

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES
2. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
 - 2.1. Changement de méthode
 - 2.2. Informations complémentaires pour donner une image fidèle
 - 2.3. Faits caractéristiques de l'exercice
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF
 - 3.1. Actif immobilisé
 - 3.2. Tableau des filiales et participations
 - 3.3. Etat des créances
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF
 - 4.1. Capital social
 - 4.2. Tableau de variation des capitaux propres
 - 4.3. Provisions
 - 4.4. Etat des échéances des dettes
 - 4.5. Dettes garanties
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
 - 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 5.2. Produits à recevoir et charges à payer
 - 5.3. Produits et des charges imputables à un autre exercice
 - 5.4. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 5.5. Produits et charges exceptionnels
6. INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE
 - 6.1. Crédits d'impôts
 - 6.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices
 - 6.3. Allègements et accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices
 - 6.4. Intégration fiscale
 - 6.5. Impôts sur les bénéfices
7. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE
 - 7.1. Rémunérations des dirigeants
8. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 8.1. Engagements financiers
9. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF
 - 9.1. Effectifs par catégorie

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les frais d'acquisition des immobilisations financières et valeurs mobilières de placement sont incorporés au coût d'achat des titres. Ces frais sont amortis fiscalement sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

2. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1. Changement de méthode

Le règlement ANC 2022-06 modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

En complément, les états financiers tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel, ont été repris à titre comparatif dans ce document.

Incidences du changement de méthodes sur les principaux postes de l'exercice 2025

a) Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur l'exercice 2025.

b) Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence sur l'exercice 2025.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Dans la colonne comparative :

- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2.2. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Facturation groupe

Une convention de service a été conclue entre d'une part FMA GROUP et d'autre part les sociétés FMA Assurances le 18 avril 2019 et Auvray le 01 janvier 2021. Elles doivent verser à FMA GROUP une rémunération égale au montant HT des dépenses engagées par FMA Group dans le cadre de la réalisation des prestations rendues ou à rendre, augmentée d'une marge égale à 5% des dépenses. Cette prestation est ensuite répartie entre FMA Assurances et Auvray au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires cumulé des 2 sociétés.

Sur l'exercice 2025, FMA Group enregistre un produit de 1 563 736 euros relatif à ladite convention.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés dans les comptes mais font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 4,22%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évaluées au 31/12/2025 s'élève à 63 342 euros contre 35 025 euros au 31/12/2024 pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation N°2003-R du 1er avril 2003.

Emprunts indivis et obligataires

Les emprunts auprès des Etablissements de crédits correspondent pour l'essentiel du poste à :

- 12,2 millions d'euros concernant plusieurs emprunts obligataires souscrits en avril 2019 et décembre 2020, à un taux de 8% annuel, remboursable en 10 ans le 30 septembre 2030.
- 25,5 millions d'euros de crédit d'acquisition avec deux tranches de 17 millions d'euros (échelonnement sur 6 ans) et 8,5 millions d'euros (paiement in fine en 2029) à taux variable. Un contrat de couverture (Swap de taux) a été conclu le 11 octobre 2023. Ce contrat substitue un taux fixe de 3,55% à la place du taux variable pour la période du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2026.

Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 18,4 millions d'euros.

9,8 millions d'euros de crédit d'acquisition avec deux tranches de 3,2 millions d'euros (échelonnement sur 4 ans, taux fixe 2,6% l'an) et 1,6 million (paiement in fine en 2030, taux fixe 3,1% l'an) et une tranche de 5 millions d'euros (paiement in fine en 2030).

Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 9,8 millions d'euros.

Evènements post clôture

Le Groupe a été cédé en mars 2026 à SYNEX, groupe d'assurance canadien, conduisant au remboursement intégral des dettes externes.

2.3. Faits significatifs de l'exercice

Dividendes perçus

Au cours de l'exercice, FMA Group a perçu les dividendes suivants :

Filiale	Dividendes perçus
SAS FMA Assurances	2 989 941
SAS AUVRAY	929 580
Ouest Assurances Plaisance	259 475
Ouest Assurances	274 297
TOTAL	4 453 293

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	61 012 959	11 158 313		72 171 272
TOTAL	61 012 959	11 158 313		72 171 272

Précisions sur les postes d'immobilisations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			11 158 313		
Total	0	0	11 158 313	0	0

3.2. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex?
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS FMA Assurances	787 204	84 132	100	45 944 996	45 944 996			34 814 107	3 975 885	2 989 941
SAS AUVRAY	31 590	1 437 409	100	15 067 961	15 067 961			7 019 590	1 020 788	929 580
AFB Courtage	7 622	499 514	100	1 743 957	1 743 957			606 141	91 743	0
Ouest Assurances	15 000	145 944	100	9 414 356	9 414 356	339 244		979 592	136 571	274 297
 - Participations (10 à 50% du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A :										
a) Françaises										
b) étrangères										
- Participations non reprises en A :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

3.3. Etat des créances

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	7 191 087	7 191 087	
Charges constatées d'avance			
Total	7 191 087	7 191 087	0

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

Le capital social est constitué d'actions ordinaires.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20 305 699	1,00	20 305 699
Titres émis	0		
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	20 305 699	1,00	20 305 699

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	20 305 699						20 305 699
Primes d'émission, de fusion, d'apport	526 071						526 071
Ecart de réévaluation							
Ecart d'équivalence							
Réserve légale	179 349	2 084					181 433
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	2 005 941	39 608					2 045 550
Résultat de l'exercice	41 692	-41 692				1 581 273	1 581 273
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	2 469 553			168 915			2 638 468
Total des capitaux propres	25 528 305			168 915		1 581 273	27 278 494

4.3. Provisions

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Amortissements dérogatoires	2 469 553	168 915			2 638 468
Total	2 469 553	168 915	0	0	2 638 468

4.4. Etat des échéances des dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	48 618 463	878		48 617 585
Fournisseurs et comptes rattachés	383 236	383 236		0
Autres dettes	3 183 039	1 009 431		2 173 608
Produits constatés d'avance				0
Total	52 184 738	1 393 545	0	53 578 283

4.5. Dettes garanties

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Nantissement titres FMA Assurances et FMA Holding en garantie des prêts HSBC France	9 916 665	10 659 680
Nantissement titres Auvray en garantie du prêt HSBC France	8 500 000	4 344 800
Contrat assurance Homme Clé - Capital garanti		1 500 000

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires		
Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités	Exercice N	Exercice N-1
Prestations de services	1 563 736	1 132 000
Total	1 563 736	1 132 000

Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques	Exercice N	Exercice N-1
France	1 563 736	1 132 000
Total	1 563 736	1 132 000

5.2. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	878
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	60 350
Dettes fiscales & sociales	284 511
Autres dettes	
TOTAL	345 739

5.3. Produits et des charges imputables à un autre exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer (51810000)	878
TOTAL	878

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs (40810000)	60 350
TOTAL	60 350

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer (42820000)	82 579
Dett. prov. pour part. sal. aux résultats (42840000)	58 103
Autres charges à payer (42860000)	56 500
Charges sociales sur congés à payer (43820000)	37 160
Autres charges à payer (43860000)	31 061
Prélèvement à la source (43861100)	14 791
Taxe d'apprentissage cap (44863200)	1 403
Formation continue cap (44863300)	2 914
TOTAL	284 511

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 500	4 100
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		20 500
Total	4 500	24 600

5.5. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'élève au 31/12/2025 à 445 615 euros, dont 168 915 euros d'amortissements dérogatoires.

6. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE**

6.1. Crédits d'impôts

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	
Autres crédits d'impôts (à préciser)	
- Ménécat	300
Total	300

6.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : 25%	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	1 338 846	334 712	1 004 135
- Produits non imposables	-4 580 399	-1 145 100	-3 435 299
+ Charges non déductibles	677 644	169 411	508 233
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal courant	-2 563 909	-640 977	-1 922 932
+ Résultat exceptionnel	-445 615	-111 404	-334 211
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles			
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal	-3 009 524	-752 381	-2 257 143
- Crédits d'impôts		300	
= Impôt payé	-3 009 524	-752 081	-2 257 143

6.3. Allègements et accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices				
	Exercice N		Exercice N-1	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges	63 739	15 935	27 105	6 776
Déficits fiscaux reportables				
Autres (a)				
Total	63 739	15 935	27 105	6 776

(a) A préciser notamment provisions réglementées, suramortissement, etc.

6.4. Intégration fiscale

FMA Group, tête de groupe a opté pour le régime de groupe prévu à l'article 223A du Code Général des impôts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 pour la filiale FMA Assurances et à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la société filiale Auvray pour une durée de cinq exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223A et 223L, 6-D du Code Général des impôts, FMA Group sera seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même, les filiales intégrées ayant également donné leur accord pour être membre du Groupe Fiscal intégré.

En l'absence d'intégration fiscale, la société FMA Group n'aurait été redevable d'aucun impôt sur les sociétés.

6.5. Impôts sur les bénéfices

IS FMA Group	-752 081 €
IS FMA Assurances	1 431 073 €
IS Auvray	348 848 €
IS Groupe	1 027 840 €

**7. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS
ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE
SURVEILLANCE**
7.1. Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée dans la présente Annexe car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

**8. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS
BILAN**
8.1. Engagements financiers

Engagements financiers	
	Montant
Engagements donnés	
Nantissement titres FMA Assurances et FMA Holding en garantie des prêts HSBC France	10 659 680
Nantissement titres Auvray en garantie du prêt HSBC France	4 344 800
Contrat assurance Homme Clé - Capital garanti	1 500 000

Les engagements en matière de pensions ou indemnités assimilées sont détaillés au paragraphe 2.2.

9. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF
9.1. Effectifs par catégorie

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	8
Total	8

FMA GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 28.644.674 euros

Siège social : 8-14 Avenue de l'Arche, Immeuble Colisée Gardens, ZAC Danton – 92400 Courbevoie
849 571 369 RCS Nanterre (la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 5 MAI 2026

Synex FMA Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8-14 Avenue de l'Arche, Immeuble Colisée Gardens, ZAC Danton – 92400 Courbevoie, immatriculée sous le numéro 100 697 291 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Ludovic Dumont, dûment habilité aux fins des présentes, associé détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des éléments suivants, mis à sa disposition :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité du Groupe et présentation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
- les statuts constitutifs de la Société nommant KPMG SA en qualité de premier Commissaire aux Comptes titulaire de la Société ;
- le procès-verbal des associés de la société en date du 18 avril 2019 nommant FINEXSI-AUDIT en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la Société ; et
- le présent rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et présentation des comptes annuels de la Société de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

a, conformément aux stipulations des statuts de la Société, pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
2. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Conventions réglementées visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
4. Non-renouvellement du mandat de FINEXSI-AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
5. Renouvellement du mandat de KPMG SA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
6. Pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIERE DÉCISION
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion du Président sur l'activité et présentation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 de la Société et du groupe formé par la Société et ses filiales et (ii) du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice, faisant ressortir un bénéfice de 1.581.273 euros,

approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion,

donne, en conséquence, au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DÉCISION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du procès-verbal des décisions du Président relatives à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et (ii) du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.581.273 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 1.581.273

Affectation

- Au crédit du compte réserve légale..... 79.064

- A titre de dividende..... 1.502.209

Le compte réserve légale s'élèverait, après affectation, à 260.497 euros.

L'Associé Unique prend acte, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DÉCISION
Conventions réglementées visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte qu'il lui a été soumis, sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, le rapport de gestion du Président prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DÉCISION

Non-renouvellement du mandat de FINEXSI-AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du procès-verbal des associés de la société en date du 18 avril 2019 nommant FINEXSI-AUDIT (412 029 357 RCS Paris) en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices, prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes expire à l'issue de l'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique remercie FINEXSI-AUDIT pour les services rendus à la Société ces dernières années et décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Associé Unique prend acte qu'il n'est pas tenu de procéder à la désignation d'un Co-Commissaire aux comptes en remplacement et décide de ne pas le remplacer.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIÈME DÉCISION

Renouvellement du mandat de KPMG SA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des statuts constitutifs de la Société nommant la société KPMG SA (775 726 417 RCS Nanterre) en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six exercices, prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes expire à l'issue de l'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique décide de renouveler la Société KPMG SA dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

KPMG SA a été informée de la nomination envisagée et a déclaré accepter lesdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent procès-verbal, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com.

L'Associé Unique
Synex FMA Holding
Représentée par Monsieur Ludovic Dumont



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FINEXSI AUDIT
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine

FMA GROUP S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
FMA GROUP S.A.S.
8-14 avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FINEXSI AUDIT
Membre de Grant Thornton International
Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 57.803 €
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 412 029 357
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

FINEXSI AUDIT
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine

FMA GROUP S.A.S.

8-14 avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Associé unique de la société FMA GROUP S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FMA GROUP S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 avril 2026

KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2026

FINEXSI AUDIT

Membre de Grant Thornton International

Geoffroy Muselier
Associé

Cyril Smadja
Associé

Bilan & Compte de résultat

FMA GROUP

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation	72 171 271		72 171 271	90,82	61 012 958	91,59
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1		1	0,00	1	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total de l'actif immobilisé (III)	72 171 272		72 171 272	90,82	61 012 959	91,59
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 880		1 880	0,00	11 542	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices					11 169	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					5 536 458	8,31
. Autres	7 189 207		7 189 207	9,05	14 306	0,02
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	100 873		100 873	0,13	31 061	0,05
Total de l'actif circulant (IV)	7 291 960		7 291 960	9,18	5 604 536	8,41
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	79 463 232		79 463 232	100,00	66 617 495	100,00

FMA GROUP

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 20 305 699)	20 305 699	20 305 699
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	526 071	526 071
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	181 433	179 349
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 045 550	2 005 941
Résultat de l'exercice	1 581 273	41 692
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 638 468	2 469 553
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	27 278 494	25 528 306
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	12 214 446	12 214 446
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 217 543	21 250 151
Emprunts et dettes financières diverses	8 186 474	6 672 375
Instruments financiers à terme		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 236	70 855
Dettes fiscales et sociales	1 009 431	378 986
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 173 608	502 375
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (III)	52 184 738	41 089 189
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	79 463 232	66 617 495

FMA GROUP

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
Produits d'exploitation													
Ventes de marchandises													
Production vendue		1 563 736		100,00		1 135 015		100,00		428 721		37,77	
Montant net du chiffre d'affaires		1 563 736		100,00		1 135 015		100,00		428 721		37,77	
Production stockée													
Production immobilisée													
Subventions													
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						59 162		5,21		-59 162		-100,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles													
Autres produits		4		0,00		108		0,01		-104		-96,29	
Total des produits d'exploitation (I)		1 563 740		100,00		1 194 285		105,22		369 455		30,94	
Charges d'exploitation													
Achats de marchandises													
Variation de stocks													
Achats de matières premières et autres approvisionnements													
Variation de stocks													
Autres achats et charges externes (1)		104 956		6,71		127 063		11,19		-22 107		-17,39	
Impôts, taxes et versements assimilés		40 550		2,59		38 135		3,36		2 415		6,33	
Salaires		988 315		63,20		735 288		64,78		253 027		34,41	
Cotisations sociales		433 864		27,75		308 469		27,18		125 395		40,65	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations													
Sur immobilisations : dotations aux amortissements													
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations													
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations													
Dotations aux provisions													
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées													
Autres charges		19 764		1,26		14 600		1,29		5 164		35,37	
Total des charges d'exploitation (II)		1 587 449		101,52		1 223 555		107,80		363 894		29,74	
(1) Y compris :													
Redevances de crédit-bail mobilier													
Redevances de crédit-bail immobilier													
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-23 710		-1,51		-29 270		-2,57		5 560		19,00	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun													
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)													
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)													
Produits financiers :													
De participation (2)		4 553 294		291,18		2 709 738		238,74		1 843 556		68,03	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						2 270		0,20		-2 270		-100,00	
Autres intérêts et produits assimilés						56 629		4,99		-56 629		-100,00	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des cessions d'immobilisations financières													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (V)		4 553 294		291,18		2 768 637		243,93		1 784 657		64,46	
Charges financières :													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions													
Intérêts et charges assimilées (3)		3 190 738		204,05		2 951 863		260,07		238 875		8,09	

FMA GROUP

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	3 190 738	2 951 863	238 875	8,09
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 362 556	-183 226	1 545 782	843,65
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 338 846	-212 496	1 551 342	730,06
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles	445 615	473 034	-27 419	-5,79
Total des charges exceptionnelles (VIII)	445 615	473 034	-27 419	-5,79
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-445 615	-473 034	27 419	5,80
Participation des salariés (IX)	63 739	27 105	36 634	135,16
Impôts sur les bénéfices (X)	-751 781	-754 327	2 546	0,34
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 117 033	3 962 922	2 154 111	54,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 535 760	3 921 230	614 530	15,67
BENEFICE OU PERTE	1 581 273	41 692	1 539 581	N/S
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 79 463 231,63 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 581 272,98 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

SOMMAIRE

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES
2. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
 - 2.1. Changement de méthode
 - 2.2. Informations complémentaires pour donner une image fidèle
 - 2.3. Faits caractéristiques de l'exercice
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF
 - 3.1. Actif immobilisé
 - 3.2. Tableau des filiales et participations
 - 3.3. Etat des créances
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF
 - 4.1. Capital social
 - 4.2. Tableau de variation des capitaux propres
 - 4.3. Provisions
 - 4.4. Etat des échéances des dettes
 - 4.5. Dettes garanties
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
 - 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 5.2. Produits à recevoir et charges à payer
 - 5.3. Produits et des charges imputables à un autre exercice
 - 5.4. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 5.5. Produits et charges exceptionnels
6. INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE
 - 6.1. Crédits d'impôts
 - 6.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices
 - 6.3. Allègements et accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices
 - 6.4. Intégration fiscale
 - 6.5. Impôts sur les bénéfices
7. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE
 - 7.1. Rémunérations des dirigeants
8. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 8.1. Engagements financiers
9. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF
 - 9.1. Effectifs par catégorie

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les frais d'acquisition des immobilisations financières et valeurs mobilières de placement sont incorporés au coût d'achat des titres. Ces frais sont amortis fiscalement sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

2. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1. Changement de méthode

Le règlement ANC 2022-06 modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthodes sur les principaux postes de l'exercice 2025

a) Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur l'exercice 2025.

b) Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence sur l'exercice 2025.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Dans la colonne comparative :

- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2.2. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Facturation groupe

Une convention de service a été conclue entre d'une part FMA GROUP et d'autre part les sociétés FMA Assurances le 18 avril 2019 et Auvray le 01 janvier 2021. Elles doivent verser à FMA GROUP une rémunération égale au montant HT des dépenses engagées par FMA Group dans le cadre de la réalisation des prestations rendues ou à rendre, augmentée d'une marge égale à 5% des dépenses. Cette prestation est ensuite répartie entre FMA Assurances et Auvray au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires cumulé des 2 sociétés.

Sur l'exercice 2025, FMA Group enregistre un produit de 1 563 736 euros relatif à ladite convention.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés dans les comptes mais font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 4,22%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évaluées au 31/12/2025 s'élève à 63 342 euros contre 35 025 euros au 31/12/2024 pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation N°2003-R du 1er avril 2003.

Emprunts indivis et obligataires

Les emprunts auprès des Etablissements de crédits correspondent pour l'essentiel du poste à :

- 12,2 millions d'euros concernant plusieurs emprunts obligataires souscrits en avril 2019 et décembre 2020, à un taux de 8% annuel, remboursable en 10 ans le 30 septembre 2030.
- 25,5 millions d'euros de crédit d'acquisition avec deux tranches de 17 millions d'euros (échelonnement sur 6 ans) et 8,5 millions d'euros (paiement in fine en 2029) à taux variable. Un contrat de couverture (Swap de taux) a été conclu le 11 octobre 2023. Ce contrat substitue un taux fixe de 3,55% à la place du taux variable pour la période du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2026.

Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 18,4 millions d'euros.

9,8 millions d'euros de crédit d'acquisition avec deux tranches de 3,2 millions d'euros (échelonnement sur 4 ans, taux fixe 2,6% l'an) et 1,6 million (paiement in fine en 2030, taux fixe 3,1% l'an) et une tranche de 5 millions d'euros (paiement in fine en 2030).

Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 9,8 millions d'euros.

Evènements post clôture

Le Groupe a été cédé en mars 2026 à SYNEX, groupe d'assurance canadien, conduisant au remboursement intégral des dettes externes.

2.3. Faits significatifs de l'exercice

Dividendes perçus

Au cours de l'exercice, FMA Group a perçu les dividendes suivants :

Filiale	Dividendes perçus
SAS FMA Assurances	2 989 941
SAS AUVRAY	929 580
Ouest Assurances Plaisance	259 475
Ouest Assurances	274 297
TOTAL	4 453 293

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	61 012 959	11 158 313		72 171 272
TOTAL	61 012 959	11 158 313		72 171 272

Précisions sur les postes d'immobilisations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			11 158 313		
Total	0	0	11 158 313	0	0

3.2. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex?
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS FMA Assurances	787 204	84 132	100	45 944 996	45 944 996			34 814 107	3 975 885	2 989 941
SAS AUVRAY	31 590	1 437 409	100	15 067 961	15 067 961			7 019 590	1 020 788	929 580
AFB Courtage	7 622	499 514	100	1 743 957	1 743 957			606 141	91 743	0
Ouest Assurances	15 000	145 944	100	9 414 356	9 414 356	339 244		979 592	136 571	274 297
 - Participations (10 à 50% du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A :										
a) Françaises										
b) étrangères										
- Participations non reprises en A :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

3.3. Etat des créances

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	7 191 087	7 191 087	
Charges constatées d'avance			
Total	7 191 087	7 191 087	0

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

Le capital social est constitué d'actions ordinaires.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20 305 699	1,00	20 305 699
Titres émis	0		
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	20 305 699	1,00	20 305 699

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	20 305 699						20 305 699
Primes d'émission, de fusion, d'apport	526 071						526 071
Ecart de réévaluation							
Ecart d'équivalence							
Réserve légale	179 349	2 084					181 433
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	2 005 941	39 608					2 045 550
Résultat de l'exercice	41 692	-41 692				1 581 273	1 581 273
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	2 469 553			168 915			2 638 468
Total des capitaux propres	25 528 305			168 915		1 581 273	27 278 494

4.3. Provisions

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Amortissements dérogatoires	2 469 553	168 915			2 638 468
Total	2 469 553	168 915	0	0	2 638 468

4.4. Etat des échéances des dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	48 618 463	878		48 617 585
Fournisseurs et comptes rattachés	383 236	383 236		0
Autres dettes	3 183 039	1 009 431		2 173 608
Produits constatés d'avance				0
Total	52 184 738	1 393 545	0	53 578 283

4.5. Dettes garanties

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Nantissement titres FMA Assurances et FMA Holding en garantie des prêts HSBC France	9 916 665	10 659 680
Nantissement titres Auvray en garantie du prêt HSBC France	8 500 000	4 344 800
Contrat assurance Homme Clé - Capital garanti		1 500 000

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires		
Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités	Exercice N	Exercice N-1
Prestations de services	1 563 736	1 132 000
Total	1 563 736	1 132 000

Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques	Exercice N	Exercice N-1
France	1 563 736	1 132 000
Total	1 563 736	1 132 000

5.2. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	878
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	60 350
Dettes fiscales & sociales	284 511
Autres dettes	
TOTAL	345 739

5.3. Produits et des charges imputables à un autre exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer (51810000)	878
TOTAL	878

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs (40810000)	60 350
TOTAL	60 350

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer (42820000)	82 579
Dett. prov. pour part. sal. aux résultats (42840000)	58 103
Autres charges à payer (42860000)	56 500
Charges sociales sur congés à payer (43820000)	37 160
Autres charges à payer (43860000)	31 061
Prélèvement à la source (43861100)	14 791
Taxe d'apprentissage cap (44863200)	1 403
Formation continue cap (44863300)	2 914
TOTAL	284 511

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 500	4 100
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		20 500
Total	4 500	24 600

5.5. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'élève au 31/12/2025 à 445 615 euros, dont 168 915 euros d'amortissements dérogatoires.

6. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE**

6.1. Crédits d'impôts

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	
Autres crédits d'impôts (à préciser)	
- Ménécat	300
Total	300

6.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : 25%	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	1 338 846	334 712	1 004 135
- Produits non imposables	-4 580 399	-1 145 100	-3 435 299
+ Charges non déductibles	677 644	169 411	508 233
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal courant	-2 563 909	-640 977	-1 922 932
+ Résultat exceptionnel	-445 615	-111 404	-334 211
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles			
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal	-3 009 524	-752 381	-2 257 143
- Crédits d'impôts		300	
= Impôt payé	-3 009 524	-752 081	-2 257 143

6.3. Allègements et accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices				
	Exercice N		Exercice N-1	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges	63 739	15 935	27 105	6 776
Déficits fiscaux reportables				
Autres (a)				
Total	63 739	15 935	27 105	6 776

(a) A préciser notamment provisions réglementées, suramortissement, etc.

6.4. Intégration fiscale

FMA Group, tête de groupe a opté pour le régime de groupe prévu à l'article 223A du Code Général des impôts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 pour la filiale FMA Assurances et à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la société filiale Auvray pour une durée de cinq exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223A et 223L, 6-D du Code Général des impôts, FMA Group sera seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même, les filiales intégrées ayant également donné leur accord pour être membre du Groupe Fiscal intégré.

En l'absence d'intégration fiscale, la société FMA Group n'aurait été redevable d'aucun impôt sur les sociétés.

6.5. Impôts sur les bénéfices

IS FMA Group	-752 081 €
IS FMA Assurances	1 431 073 €
IS Auvray	348 848 €
IS Groupe	1 027 840 €

**7. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS
ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE
SURVEILLANCE**
7.1. Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée dans la présente Annexe car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

**8. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS
BILAN**
8.1. Engagements financiers

Engagements financiers	
	Montant
Engagements donnés	
Nantissement titres FMA Assurances et FMA Holding en garantie des prêts HSBC France	10 659 680
Nantissement titres Auvray en garantie du prêt HSBC France	4 344 800
Contrat assurance Homme Clé - Capital garanti	1 500 000

Les engagements en matière de pensions ou indemnités assimilées sont détaillés au paragraphe 2.2.

9. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF
9.1. Effectifs par catégorie

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	8
Total	8